



***Académie universitaire Louvain
Université catholique de Louvain***

Formation universitaire continue

**Formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation
familiale
(2^{ème} année)**

Certificat d'université

Année académique 2011-2012

PROGRAMME

Faculté de droit et de criminologie - Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication - Service de santé mentale Centre Chapelle-aux-Champs

Responsable académique : Professeur Jean-Louis Renchon

Collège des formateurs :

- Mario Alu, psychologue au département « Enfants et leur famille » du Centre Chapelle-aux-Champs
- Danielle Bastien, docteur en psychologie, psychanalyste, responsable de l'Unité clinique du couple au Centre Chapelle-aux-Champs
- Nathalie Bagniet, assistante à Faculté de droit et de criminologie de l'U.C.L. (Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine)
- Isabelle de Bauw, avocat, médiatrice familiale
- Claire Escoyez, médiatrice familiale
- Jacques Marquet, professeur à la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication de l'U.C.L. (Centre interdisciplinaire de recherche sur les familles et les sexualités)
- Muriel Meynckens-Fourez, psychiatre infanto-juvénile, responsable de la formation à la psychothérapie d'orientation systémique : cliniques familiales et systémiques -interventions systémiques en santé mentale (CEFORES au Centre Chapelle-aux-Champs)
- Jean-Louis Renchon, professeur aux Facultés de droit de l'U.C.L. et des F.U.S.L. (Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine)
- Isabelle Van Kerckhove, avocat, médiatrice familiale

Présentation générale

La Faculté de droit, la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et le Service de santé mentale « Chapelle-aux-Champs » de l'U.C.L. avaient créé, à partir de l'année académique 2001-2002, un programme spécifique de formation universitaire continue à la médiation familiale.

Ce programme de formation à la médiation familiale avait été originairement conçu dans le contexte de la publication et de l'entrée en vigueur de la loi du 19 février 2001 relative à la médiation en matière familiale dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Cette loi posait en effet le principe d'une agréation des médiateurs familiaux et d'une formation préalable à cette agréation dont les conditions minimales devaient être fixées par un arrêté royal.

Mais, dès l'origine, le programme entendait aller au-delà de cet objectif de l'agréation et a été essentiellement inspiré par le souci de former les participants aux multiples facettes de la médiation familiale qui implique une autre manière de penser, un autre regard et une autre écoute par rapport à un conflit familial.

C'est pourquoi ce programme de l'U.C.L. avait été délibérément appréhendé dans une perspective interdisciplinaire. Au surplus, les organisateurs du programme avaient fait le choix de considérer que la formation à la médiation familiale ne pouvait être que progressive et qu'elle n'était donc certainement pas acquise à l'issue d'une formation de base.

Depuis l'année académique 2006-2007, le programme global de formation à la médiation de l'U.C.L. a été complètement repensé et est désormais organisé au sein de l'Académie universitaire Louvain regroupant les F.U.C.A.M., les F.U.N.D.P., les F.U.S.L. et l'U.C.L.

En effet, la loi du 21 février 2005 modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la médiation est entrée en vigueur depuis le 30 septembre 2005. Cette nouvelle loi a abrogé la loi du 19 février 2001 et elle organise désormais d'une manière générale la médiation « privée » ayant pour objectif de résoudre un conflit entre des particuliers.

Après une première année de formation générale à la médiation, l'Académie Louvain organise, en seconde année, plusieurs formations spécialisées dont la formation à la médiation familiale.

Ce programme, outre qu'il répond aux exigences minimalement posées par la Commission fédérale de médiation pour l'agrément des médiateurs familiaux, est toujours conçu dans une perspective pluridisciplinaire, alliant un approfondissement théorique et une formation pratique à la médiation familiale elle-même complétée par deux stages.

Cette formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation familiale est gérée par le Collège des formateurs et localisée, pour son organisation, au Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine (CeFAP) de la Faculté de droit et de criminologie de l'U.C.L.

Module introductif « Approche de la médiation familiale » (12 h)

*Isabelle De Bauw, Damien d'Urse1, Claire
Escopez et Isabelle Van Kerckhove*

Ce module a pour objectif de présenter et de permettre une première expérimentation de l'approche de la médiation familiale, telle qu'elle sera proposée au cours de l'année.

Il est centré sur les éléments essentiels qui constituent d'une part la fonction et d'autre part l'attitude du médiateur familial. Cette attitude sera en effet la sienne dès le premier contact avec les parties ou l'une d'elles, et il ne s'en départira pas jusqu'à la fin de la médiation.

Le module vise également à permettre aux participants de se familiariser avec les outils de la médiation familiale en utilisant leurs propres compétences.

ATTITUDE : Empathie, sentiments et émotions (4 h)

Travail sur l'empathie comme mécanisme « d'accordement » intérieur entre ce qui mobilise le client en médiation, et le vécu personnel du médiateur. Cet « accordement », cet accueil presque inconditionnel par le médiateur de chacun est parfois difficile. La reconnaissance du vécu de chacun par le médiateur constitue néanmoins souvent un préalable à toute forme de 'négociation'.

Un tel travail sera abordé en profondeur, au travers d'exercices pratiques, en vue de permettre aux participants de développer et d'élargir leur capacité d'empathie.

LA DEMANDE : Analyse de la demande et neutralité du médiateur (4 h)

- Approche systémique de la demande, encadrée et sous-tendue par les questions suivantes : « Qui envoie ces personnes? », « Que viennent-elles faire ici? » et « Qu'allons-nous pouvoir faire ensemble? ».

- Première approche de ce travail « d'enquêteur » que constitue pour le médiateur le décodage des demandes, des attentes et des craintes autour desquelles se tisse le travail de médiation
Attention particulière portée aux personnes qui « ne demandent rien » ou qui sont récalcitrantes à la démarche de médiation.
- Importance et difficulté de tenir une position de neutralité pour le médiateur dans ce cadre.

OUTILS ET STRATEGIES : Reformulations , questions et hypothèses sur les valeurs et les besoins

(4 h)

- Proposition d'un modèle de reformulations très brèves et de questions ouvertes orienté vers la formulation d'hypothèses.
- Importance de l'utilisation des hypothèses comme outils de travail en médiation familiale.
- Travail sur la capacité du médiateur à identifier les valeurs que privilégient les personnes ainsi que leurs besoins profonds et à progresser dans le respect de ceux-ci.

Module « Sociologie de la famille » (10 h)

Jacques MARQUET

CONTENU

Le module « Sociologie de la famille et du couple » a pour objectif de fournir aux participants à la formation les éléments de base d'un regard sociologique sur les dynamiques familiales et conjugales contemporaines. Il ne s'agit pas d'en faire des sociologues de la famille et du couple mais plus modestement de les introduire à cette lecture afin de pouvoir la mobiliser dans une pratique de médiation familiale.

Ce module n'est en ce sens qu'une introduction à la sociologie de la famille et du couple et est accessible aux non sociologues.

1. Approche sociologique de la famille et du couple (6 h)

La perspective développée se focalise sur l'évolution des modèles familiaux et conjugaux, en mettant en exergue les divers modèles qui se sont succédés au cours du dernier siècle, mais continuent à coexister dans certains milieux sociaux. Cette coexistence est d'ailleurs fréquemment source de mécompréhensions et de conflits.

L'évolution des modèles familiaux et conjugaux est appréhendée successivement selon cinq entrées : les morphologies, les fonctions, les interactions, les rapports de pouvoir et les institutions.

2. Les défis des familles et des couples contemporains (4h)

Les participants sont amenés à faire un choix de deux thématiques parmi les quatre proposées :

- L'articulation vie de famille/vie de travail : pour les hommes et pour les femmes
- Les tensions entre normes conjugales et normes parentales
- Les couples à l'épreuve des ruptures
- Les normes cadrant la sexualité contemporaine

METHODOLOGIE

Les séances alternent présentations de développements conceptuels et théoriques et discussions de résultats de recherche et de cas concrets.

Le formateur encourage vivement les participants à intervenir et à lui soumettre des situations vécues afin de les soumettre à une lecture sociologique.

Module « Psychologie » (24 h)

*Mario Alu, Danielle Bastien et Muriel
Meynckens-Fourez*

En se référant aux approches psychanalytique et systémique, ce module a pour objectif d'approfondir, à partir d'éléments théoriques et d'exemples cliniques, les processus psychologiques et psychiques ainsi que les jeux et enjeux relationnels présents à travers l'expérience d'une séparation conjugale et parentale ou d'autres situations menant à une demande de médiation.

CONTENU

1. Approche psychologique de la famille contemporaine (4 h) (Mario ALU)

L'évolution de la société et les mutations du lien social ont une incidence sur les métamorphoses de la famille et les nouveaux modèles familiaux. Cette incidence est réciproque. Ainsi de nouvelles formes de parentalité s'observent. Comment y repérer et différencier la fonction maternelle et paternelle nécessaire au développement psychique de l'enfant ?

Qu'entend-on par famille ou cadre familial au sens psychanalytique du terme ? Comment l'enfant peut s'y construire psychiquement et devenir un sujet ?

Qu'en est-il aujourd'hui de l'autorité des parents vis à vis des enfants et des limites structurantes dont l'enfant a besoin ? Ces notions sont souvent questionnées voire mises à mal lors d'une séparation parentale.

Quels critères psychologiques peut-on définir autour de la notion d'intérêt de l'enfant lors de la séparation de ses parents ?

2. Processus de constitution et de dissolution du couple (4 h)

(Danielle BASTIEN)

En axant cette partie de l'enseignement sur celui dispensé en première année (conflits, crises, fantasmes, désir, angoisse), on abordera les thèmes suivants :

- 1) Le lien conjugal et le lien à l'objet dans la théorie psychanalytique
 - le lien à l'objet chez Freud
 - l'utilisation d'objet chez Winnicott
 - le lien à l'objet *a* chez Lacan

- 2) Espace conjugal comme lieu de rencontre entre les inconscients
 - espace transitionnel de Winnicott
 - hypothèses de dynamiques psychiques groupales de René Kaës
 - mise en tension des deux fantasmes : la complaisance inconsciente mutuelle

- 3) L'espace psychique conjugal comme lieu de production de l'inconscient
 - du groupe au couple : transitionnalité et dépôt
 - circulation au sein de l'espace psychique conjugal : mobilisation, mise en tension passivation
 - la mise en scène conjugale : création, répétition et transmissions

- 4) Circulation en souffrance au sein de l'espace conjugal
 - moments de crises et de ruptures
 - arrêt de la circulation pulsionnelle ou de la complaisance aux exigences du fantasme de l'autre
 - médiation et/ou entretiens cliniques de couple ?

3. Psychopathologies au sein du couple et ses répercussions sur le travail du médiateur

(4 h)

(Danielle BASTIEN)

- Introduction à la notion de structure psychique,
- Focus sur la perversion et la psychose,
- Colère, agressivité, contrainte, violence,
- Psychopathologie, violence et limite de la médiation.

4. La question des enfants à travers la séparation parentale (4 h)

(Mario ALU)

A quoi l'enfant est-il confronté psychiquement lorsque ses parents se séparent ? Quel est son vécu et comment exprime-t-il sa souffrance ?

L'enfant pris dans le conflit parental, confronté à la souffrance psychique d'un de ses parents, ou encore soumis à la rupture de lien avec un de ses parents, demande une écoute particulière et une aide bien ciblée. Comment entendre sa parole et lui permettre de rester sujet dans ce contexte ?

La question de l'hébergement des enfants est un point incontournable des négociations entre les parents et suscite beaucoup d'interrogations chez eux ? L'hébergement égalitaire est actuellement « la norme », mais convient-il toujours à l'enfant ? Cette modalité est-elle prise dans l'intérêt de l'enfant ? Quels critères affectifs et développementaux faut-il prendre en considération pour qu'un enfant puisse s'adapter soit à l'hébergement égalitaire, soit à d'autres modalités d'hébergement ?

5. Crise conjugale, dissolution du couple et recomposition familiale d'un point de vue systémique

(4h)

(Muriel MEYNCKENS-FOUREZ)

Après avoir distingué les notions de crise et d'urgence et passé en revue les stades du cycle de vie familiale au sein de la famille nucléaire, cette partie aborde la crise et la dissolution du couple d'un point de vue systémique. Ensuite sont reprises quelques modélisations des difficultés conjugales (conflit conjugal et escalade symétrique, conflit conjugal et complémentarité rigide, « doubles contraintes réciproques » selon Elkaim et « cycle de la violence conjugale » selon Christen, Heim et coll).

On envisagera également l'éventuelle phase de monoparentalité ainsi que l'éventuelle phase de recomposition familiale succédant à la séparation. En complément avec l'apport psychanalytique, une attention particulière est accordée à la place des enfants dans la médiation familiale lors de la séparation conjugale.

6. Fratrie, conflits inter et intra-générationnels, secrets de famille d'un point de vue systémique

(4h)

(Muriel MEYNCKENS-FOUREZ)

Un chapitre est consacré à la fratrie : la fratrie en général, les questions liées à la « fratrie » recomposée ainsi que les enjeux spécifiques lorsqu'il y a un enfant handicapé au sein de ce sous-système fraternel.

Pour mieux saisir ce qui se joue entre les générations, quelques concepts-clés développés par deux auteurs qui se sont intéressés à la transmission inter et transgénérationnelle sont étudiés. Il s'agit de concepts issus de l'« approche contextuelle » (notamment, l'éthique

relationnelle dont les notions de loyauté, parentification) selon Boszormenyi-Nagy et « du processus de différenciation du soi » selon Bowen.

Un chapitre est consacré aux secrets de famille et à la façon dont ils contribuent à la transmission transgénérationnelle de traumatismes et de souffrances non-dites.

METHODOLOGIE

La méthode de formation est essentiellement interactive. Elle articulera les cadrages théoriques, les mises en situations et les retours réflexifs sur l'expérience des participants. Les supports (articles, bibliographies, syllabus) seront fournis aux participants avant le cours, leur permettant de prolonger par eux-mêmes le travail d'élaboration et d'intégration.

Module « Médiation familiale et communication » (10 h)

Muriel Meynckens-Fourez

Ce module a pour objectif de sensibiliser les participants aux différents aspects de la communication et de les aider à repérer les enjeux relationnels autour et à l'entour d'une médiation. Au terme de ce cours, les participants maîtriseront mieux les principaux concepts du cadre théorique de la communication abordée sous l'angle systémique et seront capables d'en comprendre les implications pour conduire une médiation familiale.

L'accent principal de ce cours est mis sur un approfondissement du cadre théorique proposé par l'approche pragmatique et systémique de la communication (selon l'école de Palo Alto) ainsi que sur des applications aux systèmes familiaux. Cette approche est régulièrement appelée pour rendre intelligibles les situations conflictuelles conduisant à une médiation ainsi que le déroulement de cette dernière. Les notions suivantes, contexte, contrainte, axiomes de la communication, codes culturels, communication paradoxale, méta-communication, seront revues sous cet angle.

Une place particulière est accordée à la création de l'espace d'intervention, au repérage de ce qui se joue tant entre les personnes qui viennent en médiation qu'au sein même de la relation entre le médiateur et les médiés, comme l'a bien décrit la seconde cybernétique. La relation d'aide ne va pas de soi et chaque médiateur est invité à réfléchir à ce qu'il communique dans l'exercice de son métier et à prendre en compte ses résonances personnelles.

Sont aussi abordés différents types d'interactions (alliances, coalitions, conflits...) – au sein d'une génération ou entre deux ou trois générations – ainsi que tout ce qui touche à l'organisation du système familial avec ses frontières et sa hiérarchie. Les clients d'une médiation font partie intégrante de plusieurs systèmes d'interrelations (fussent-ils en crise) et la situation de médiation elle-même peut être lue directement comme un dispositif de communication où s'engagent les clients comme l'intervenant.

Pour terminer, quelques modalités d'interventions sont reprises.

METHODOLOGIE

La méthode de formation est à la fois didactique et interactive. Elle articule les cadrages théoriques, les mises en situations et les retours réflexifs sur l'expérience des participants.

Les supports (bibliographie, syllabus) seront fournis aux participants avant le cours, leur permettant de prolonger par eux-mêmes le travail d'élaboration et d'intégration.

Module « Droit de la famille » (36 h)

Nathalie Baugniet, Nathalie Dandoy, Florence Reusens et Jean-Louis Renchon

OBJECTIF

Le module « Droit de la famille » a pour objectif de fournir aux participants à la formation les éléments de base du droit des personnes et de la famille, afin non pas qu'ils puissent devenir des praticiens du droit de la famille mais que, dans une pratique de médiation familiale ou d'une autre modalité d'aide aux personnes et aux familles, ils puissent intégrer le contexte juridique dans lequel se meut leur intervention.

Les enseignements sont organisés de manière telle qu'ils soient accessibles aux non juristes.

Ils sont aussi obligatoires pour les juristes, afin d'une part que ceux-ci puissent actualiser leurs connaissances et d'autre part et surtout qu'ils puissent partager leur expérience pratique avec les participants à la formation non juristes.

CONTENU

1. Introduction en forme de réflexion sur les évolutions récentes du droit belge des personnes et de la famille

(4 h)

(Jean-Louis RENCHON)

Compte tenu des mutations radicales qui se sont produites dans le droit belge des personnes et de la famille à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle et qui se sont accélérées au cours de la première décennie du XXI^{ème} siècle, il convient, dans un premier temps, de comprendre le sens de ces évolutions et de réfléchir à leurs incidences sociales et psychologiques.

Pour faire bref, on peut considérer qu'on est passé, en cinquante ans, d'un droit de l'appartenance à un droit de l'autonomie ou d'un droit fondé sur la prééminence de l'intérêt collectif à un droit fondé sur la prééminence de la liberté individuelle et des intérêts privés.

C'est dans ce contexte qu'il convient de situer l'émergence de la médiation familiale.

C'est également dans ce contexte qu'il convient d'analyser la place actuellement réservée, en droit des personnes et de la famille, à l'autonomie juridique des volontés individuelles et, notamment, aux accords ou contrats qui peuvent être conclus lors d'un processus de médiation familiale.

2. L'organisation juridique de la séparation ou du divorce d'un couple (8 h)

(Jean-Louis RENCHON)

L'enseignement tend à faire comprendre, en distinguant les différents statuts juridiques du couple, les règles de droit qui régissent la dissolution juridique du couple :

- la séparation pour les cohabitants de fait ;
- la séparation et la cessation de la cohabitation légale pour les cohabitants légaux ;
- la séparation et le divorce pour les couples mariés.

La situation ne se présente pas de la même manière selon que la séparation (et le divorce) interviennent dans un contexte amiable ou dans le contexte d'une procédure judiciaire contentieuse introduite par l'un ou l'autre des cohabitants ou des époux.

Par ailleurs, il s'agira aussi d'appréhender les différents types de problèmes qui se posent lors de la séparation d'un couple et les démarches qui devront au fil du temps être effectuées pour chercher à la résoudre. Il s'agit essentiellement ici de porter un regard juridique sur les questions pratiques qui seront reprises lors des séances de « pratique de la médiation familiale » consacrées à la « concrétisation de la séparation ».

3. L'organisation de l'autorité parentale et des relations avec les enfants lors de la séparation d'un couple (4 h)

(Florence REUSENS)

L'enseignement aura dans un premier temps pour objet l'analyse des différents attributs de l'autorité parentale (autorité sur la personne de l'enfant, administration légale et représentation de l'enfant en passant par une distinction entre quelques concepts qui tendent à être confondus par les justiciables (autorité parentale exclusive, déchéance de l'autorité parentale, impossibilité durable d'exercer l'autorité parentale, tutelle).

Seront également vues sous un angle pratique, après un exposé des règles relatives à l'exercice de l'autorité parentale, les différentes pierres d'achoppements que constituent, au moment de la séparation des parents ou ultérieurement, les modalités d'hébergement de l'enfant et tout ce qu'elles impliquent, les inscriptions scolaires, les décisions relatives à la santé, les choix philosophiques et religieux, etc. Il sera dès lors aussi question des recours

des parents en cas de désaccord entre eux ainsi que des moyens mis à la disposition du magistrat saisi pour statuer dans le plus grand intérêt de l'enfant.

Il s'agira enfin de tenter de délimiter cette zone, aux contours certes flous, comprenant les prérogatives qui, malgré le maintien d'un exercice conjoint de l'autorité parentale, restent l'apanage du seul parent qui héberge l'enfant au moment précisément où il l'héberge ...

4. L'exécution des obligations alimentaire lors de la séparation d'un couple (4 h) (Nathalie DANDOY)

Au sein d'une famille unie, les besoins des uns et des autres sont satisfaits de manière globale, en nature, grâce à un budget composé de différentes sources de revenus. Lorsque le couple se sépare, il faut bien souvent, notamment chaque fois que le couple a des enfants communs en âge de scolarité, traduire cette ancienne solidarité spontanée en pensions alimentaires.

L'enseignement de cette matière implique l'identification du cadre juridique des obligations alimentaires, essentiellement sur le plan de savoir quelles sont les personnes qui sont tenues d'une obligation alimentaire et quelle est l'ampleur de ces obligations.

Les obligations alimentaires posent ensuite une série de problèmes très concrets liés à la décomposition du budget familial et à l'identification des besoins de chacun. Différentes méthodes pratiques de calcul des pensions alimentaires seront abordées.

Les possibilités, pour les couples qui se séparent, d'organiser de manière conventionnelle leurs obligations alimentaires respectives seront également analysées.

5. Les conflits intergénérationnels : les relations avec les grands-parents, les conflits alimentaires entre ascendants et descendants (4 h) (Nathalie DANDOY)

Les conflits inter-générationnels tels qu'abordés au cours de cette séance visent deux niveaux de générations.

Un premier type de conflits concerne les parents et leurs enfants majeurs, sous la forme d'une demande de pension alimentaire adressée par les enfants majeurs à leurs parents ou à l'inverse, par les parents âgés à leurs enfants majeurs.

Un second type de conflits concerne les relations entre grands-parents et petits-enfants, soit qu'une demande alimentaire soit formulée à charge des premiers ou des seconds, soit que les relations personnelles entre ces deux générations soient perturbées par la génération pivot des parents des petits-enfants lorsque ceux-ci sont mineurs.

6. Le partage des biens lors de la séparation d'un couple (6 h) (Nathalie BAUGNIET)

Les questions financières ne sont pas en reste lorsqu'un couple se sépare.

Tout en mettant l'accent sur l'importance, tant matérielle que symbolique, des enjeux financiers liés au partage des biens du couple lors de sa séparation, l'enseignement vise à attirer l'attention sur les problèmes concrets qui peuvent se poser en pratique. A titre d'exemple, au jour de la séparation peuvent naître des conflits autour de la maison, des comptes bancaires, des parts sociales dans une société, des bijoux, des voitures,...

C'est sur base d'exercices pratiques que seront enseignées les règles de droit en matière de régimes matrimoniaux. A cette occasion, seront mises en évidence les différentes manières dont le droit règle la question du partage des biens et des créances entre ex-époux selon qu'ils étaient mariés sous le régime légal de la communauté ou sous un autre régime matrimonial, comme celui de la séparation de biens, pour lequel ils auraient opté par contrat de mariage. Seront également analysées les règles applicables au couple non marié.

7. Les conflits successoraux (Jean-Louis RENCHON)

(6 h)

Afin que les futurs médiateurs familiaux puissent aussi intégrer dans leur pratique la gestion des conflits – parfois complexes susceptibles de surgir au sein d'une famille dans le contexte de la dévolution d'une succession, et, particulièrement, de la succession d'un père ou d'une mère, les notions de base du droit belge des successions seront synthétisées à l'intention des participants à la formation.

On distinguera selon que, en l'absence de dispositions de dernières volontés du défunt, la succession est organisée par la loi ou selon que le défunt avait pris, dans un testament ou dans son contrat de mariage, des dispositions de dernières volontés.

METHODOLOGIE

Les deux premières thématiques seront abordées sous la forme d'exposés théoriques, même s'il sera fait état de situations concrètes.

Les cinq autres thématiques seront examinées à partir de situations pratiques qui se prêteront à une discussion avec les participants et auxquelles le formateur juridique veillera à apporter une réponse juridique.

Les séances seront toutefois co-animées avec un médiateur, de manière à ce que celui-ci puisse faire apparaître l'approche spécifique de la médiation familiale au regard de ces situations pratiques

Module « Pratique de la médiation familiale » (56 h)

*Isabelle De Bauw, Damien d'Urse1, Claire
Escoyez et Isabelle Van Kerckhove*

A partir d'éléments théoriques, d'un cadre clair et de nombreux exercices, ce module aborde des contenus d'entretiens de médiation familiale, tout en continuant à travailler le processus, les attitudes et les outils de manière transversale.

CONTENU

I. MEDIATION ET TYPES DE CONFLITS FAMILIAUX

▪ Médiation et séparation/divorce (16 h)

La décision de séparation

- Travail sur la, ou plutôt les demandes autour de la séparation et autour de l'histoire de la séparation .
- Définition avec les clients du contenu de la médiation.
- Accompagnement par le médiateur, du processus de deuil inhérent à une séparation.

La concrétisation de la séparation

Approche concrète des questions à la fois relationnelles, pratiques et juridiques se posant autour d'une séparation et de sa concrétisation.

Les questions liées aux enfants : hébergement et budget

Travail sur les questions plus spécifiquement liées aux enfants : autorité parentale, modalités d'hébergement, prise en charge de leurs frais.

Approche centrée à la fois sur un aspect très concret et précis (contenu de l'autorité parentale, précisions indispensables en matière de modalités d'hébergement, utilisation de budgets et autres outils de travail) et un développement de la capacité du médiateur à accompagner les parents avec empathie et respect de leurs valeurs.

Le partage des biens et la fin de la médiation

Mise en lumière des aspects symboliques du partage des biens et de la manière de les conjuguer avec un travail pratique et ses fortes implications juridiques.

Réflexion approfondie sur l'étape de la fin de la médiation familiale : manière de procéder, aspects symboliques, « rituel » de clôture de la médiation, qu'elle se termine par un accord ou non.

▪ Médiation familiale et conflits intergénérationnels

(4 h)

- Approche de la thérapie contextuelle d'Ivan Boszormenyi-Nagy : les loyautés et la balance de justice
- Le génogramme comme outil à la disposition du médiateur
- Spécificités de la médiation lorsque le conflit oppose des personnes de générations différentes : (beaux-) parents et leurs (beaux-) enfants – adolescents ou jeunes adultes ; grands-parents et leurs enfants à propos de l'exécution de leur droit aux relations personnelles vis-à-vis de leurs petits-enfants.
- Place de la médiation familiale dans les conflits familiaux autour des décisions de placement, de mise sous administration provisoire et des mesures à prendre concernant la vie quotidienne de la personne âgée.

▪ Médiation familiale et successions

(4h)

Éléments théoriques sur les mythes familiaux, les aspects trans- et intergénérationnels et les secrets de famille.

Spécificité des médiations en matière de succession

- travail entre personnes liées par des liens existentiels
- médiation avec un plus grand nombre de personnes
- contexte où les questions techniques et juridiques sont extrêmement complexes

- accompagnement du deuil des parents et du changement de génération

Spécificité de la co-médiation

II. Thématiques particulières en médiation familiale

▪ Médiation familiale et situations limites

(4 h)

Approche de la médiation familiale dans des situations présentant quelque chose d'inquiétant et/ou de dangereux aux yeux du médiateur et se situant à la frontière de la possibilité de son intervention : violences, assuétudes, psychopathologies, interactions pathologiques.

Repérage de ces situations, conditions d'intervention du médiateur, outils spécifiques et manière de mettre éventuellement fin à ces médiations.

▪ Médiation, modèles de famille et cultures

(4 h)

Nos sociétés sont traversées par une mutation profonde des modèles de famille. Des visions divergentes de la conjugalité ou de la parentalité coexistent, qui peuvent créer l'incompréhension entre le médiateur et certains de ses clients, mais qui sont aussi souvent au centre de ce qui fait conflit entre les personnes elles-mêmes qui se présentent devant lui.

Il s'agira donc de réfléchir à notre capacité à accueillir en médiation des publics ne s'inscrivant pas ou peu dans le modèle moderne d'une famille égalitaire et négociée, modèle dans lequel la médiation trouve par ailleurs clairement ses origines.

Différents outils concrets seront proposés à cet égard. Des pistes seront également fournies pour le travail avec des personnes de cultures d'origines lointaines aux nôtres.

▪ Médiation judiciaire et sous contrainte

(4h)

Réflexion, à partir d'exercices pratiques, sur les diverses contraintes s'exerçant dans une médiation familiale :

- contraintes pour le client
- contraintes pour le médiateur

Création d'un espace de liberté pour le travail de médiation, au sein d'un contexte de contrainte : attitudes du médiateur et outils spécifiques.

III. Les écrits en médiation

(4 h)

Les écrits sont très présents en médiation familiale, sans que le médiateur ait toujours conscience de la place qu'ils prennent. A travers quelques exposés théoriques et des exercices pratiques, les participants seront amenés à être attentifs à leur impact juridique, mais surtout à les utiliser comme de puissants outils relationnels.

Identification des nombreux écrits utilisés en médiation familiale.

Travail sur les enjeux sous-jacents à ces écrits et à leur utilisation :

- sur le plan relationnel
- sur le plan juridique (officialité / confidentialité)

Le protocole de médiation

Médiation judiciaire et volontaire (aspects juridiques), les accords et leur homologation.

IV. Cadre de la médiation familiale

(4 h)

En fin de processus de formation, un module fera le point sur l'importance, l'utilité, et l'utilisation du cadre dans le processus de la médiation, ainsi que sur sa spécificité en médiation familiale.

Une attention particulière sera donnée à la nécessité pour le médiateur de bien définir son cadre et d'en être maître, tout au long du processus.

V. Déontologie et exercice de la profession

(4 h)

- Approche, par le biais de mises en situation, des principes de déontologie que le médiateur est tenu de respecter : l'indépendance et la neutralité, la confidentialité et le secret professionnel principalement.
- Présentation d'éléments touchant à l'exercice de la profession de médiateur familial : L'obtention de l'agrément, les lieux où pratiquer la médiation familiale, la gestion des dossiers, l'assurance en responsabilité civile professionnelle, la formation continue et les supervisions.
- L'accès à la médiation familiale pour les personnes à faibles revenus par l'octroi de l'assistance judiciaire.

VI. Auto-évaluations accompagnées

(4h)

Vers le milieu de la formation, quatre heures permettront aux participants de faire le point sur leurs acquis, leurs compétences, et ce qu'ils souhaitent plus spécifiquement travailler par la suite. Il s'agit d'un processus d'auto-évaluation accompagnée : chaque participant fera un exercice d'évaluation croisée avec un autre participant et aura ensuite la possibilité de s'entretenir individuellement avec un des formateurs.

VII. Encadrement des stages

(4h)

Une autre demi-journée sera consacrée à un échange sur les expériences des participants dans leurs stages de médiation.

Stages (20 h)

Nathalie Baugniet et Claire Escoyez

- 10 heures de stage d'observation auprès d'un médiateur familial
- 10 heures de stage d'observation auprès d'un juge ou d'un expert médico-psychologique.

Les stages sont expressément organisés dans le cadre du programme de formation et ils sont obligatoires, mais les participants seront invités à remplir un formulaire où ils pourront faire connaître leurs préférences (par ex. en termes de lieu ou d'horaire des stages), dont il sera tenu compte dans la mesure du possible.

Informations pratiques

✓ CONDITIONS D'ADMISSION

Les personnes titulaires du certificat de formation générale à la médiation de première année, délivré par l'Académie Louvain, sont admises de plein droit à la formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation familiale et bénéficieront d'une priorité.

Pour des raisons d'efficacité pédagogique, le nombre de participants est limité à 24.

En cas de surnombre, les étudiants qui auront réussi la première année à la session de juin seront prioritairement retenus.

Les étudiants qui réussiraient à la session de septembre ne bénéficieront d'aucune priorité mais pourront néanmoins connaître leur souhait de s'inscrire à la formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation familiale.

Dans l'hypothèse où nous n'atteignons pas à la session de juin le nombre de 24 étudiants de première année, la formation est aussi ouverte à ceux qui, venant de l'extérieur, solliciteraient de pouvoir suivre cette formation spécialisée.

Ces autres candidats à la formation spécialisée devront toutefois répondre aux conditions d'admission suivantes :

- être porteur d'un diplôme de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur de niveau A1 ;
- faire parvenir aux organisateurs de la formation, au plus tard le 1^{er} août 2011, un dossier comprenant un curriculum vitae, une lettre de motivation et une attestation de formation de base à la médiation délivrée par un autre organe de formation ;
- être admis à la formation à l'issue d'un entretien avec un des formateurs.

Les candidats qui ne seraient pas titulaires du diplôme requis pourraient exceptionnellement, s'ils justifient d'une importante expérience professionnelle en matière familiale, bénéficier d'une procédure de validation aux fins d'équivalence de leurs acquis professionnels.

Les éventuels entretiens préalables avec les candidats extérieurs à la formation auront lieu au cours du mois de septembre 2011

✓ MODALITES D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire à la formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation familiale, les étudiants de la formation générale à la médiation de première année veilleront à compléter et à renvoyer le formulaire disponible en ligne sur le site de la formation <http://www.uclouvain.202527.html> dès qu'ils auront réussi à la session de juin et veilleront à l'indiquer expressément (dans le cadre « Formation de base »).

Ils devront également effectuer le paiement de l'**acompte de 400,00 € avant le 1^{er} août 2011 sur le compte bancaire de la formation** (voir ci-après), pour réaliser leur inscription définitive.

✓ COÛT

Le prix de la formation est fixé à 1.600,00 €.

Ce prix inclut le coût lié à l'organisation des stages et à l'encadrement des travaux personnels.

La première moitié du montant du minerval devra être payée au plus tard pour le 1^{er} octobre 2011.

La seconde moitié devra être payée au plus tard pour le 10 janvier 2012.

N° compte bancaire : n° BE77 340-1813419-42 (UCL-Formation/Médiation familiale, c/o CeFAP, Place Montesquieu, 2, 1348 LOUVAIN LA NEUVE.

✓ HORAIRES

Les séances de la formation seront organisées durant 12 vendredis de 9 h 00 et 13 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00 et 13 samedis de 9 h 00 à 13 h 00 entre les mois d'octobre 2011 et juin 2012.

Aucune séance n'est fixée durant les périodes de vacances scolaires.

L'horaire précis du premier quadrimestre sera communiqué au plus tard le 1^{er} septembre 2011.

Lors de la confirmation de l'inscription définitive, les participants seront invités à remplir immédiatement un formulaire où ils pourront exprimer leurs préférences à propos du lieu et de l'horaire des stages, de manière à ce que ces stages puissent dans toute la mesure du possible commencer dès le 1^{er} quadrimestre de l'année académique.

✓ CERTIFICATION

Les participants qui auront suivi avec fruit la formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation familiale se verront délivrer par les autorités académiques des institutions de l'Académie Louvain un certificat d'universités.

Les conditions qui devront être remplies seront les suivantes :

- avoir participé de manière active à toutes les séances de la formation ;
- avoir participé de manière active et satisfaisante aux deux stages organisés dans le cadre de la formation ;
- avoir rédigé un rapport satisfaisant de stage pour chacun des deux stages, en y intégrant une étude personnelle et en respectant les indications qui seront données à propos du contenu de ces rapports ;
- avoir présenté devant un jury de trois formateurs un exposé oral relatif à une situation concrète de médiation familiale ;
- avoir justifié de l'acquisition des compétences et des aptitudes minimales à l'exercice d'une activité de médiation familiale.

✓ CONGÉ EDUCATION

Le programme de formation approfondie est agréé pour une durée indéterminée par les autorités compétentes dans le cadre du « congé éducation ».

✓ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations ou questions complémentaires relatives à la formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation familiale

**Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine
Christiane Stordeur**

Collège Thomas More, Place Montesquieu, 2, 1348 LOUVAIN LA NEUVE

Tél. 010/47.47.30 Télécopieur 010/47.47.28

e-mail : christiane.stordeur@uclouvain.be